

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMPTE-RENDU

Conseil communautaire du 16 juillet 2020

Sur convocation en date du 6 juillet 2020.

L'an deux mille vingt, le seize juillet à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Ordre du jour :

- Installation du conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois
- Election du Président
- Composition du bureau
- Election des Vice-Présidents et des membres du bureau

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Gabrielle Faudet-Nellenbach Christèle Camus	Fréteval Bernard Pillefer Pascal Trassard Evelyne Gandon Carole Barrault	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau Jean-Pierre Coyau Nathalie Vitras	Droué Catherine Monnier Laëtitia Bouilly Gilles Volant Bruno Brych
St-Hilaire la Gravelle Rémi Penais Katia Touzet Natacha Serpin	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Philippe Flenner	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Pierre Brousse	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sybille De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Gautier Béranger, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Joël Verdier, Didier Duchesne, Jean-Maurice Brunet, Aurélien Lemoine, Andrée Savigny, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Emile Thiolat, Patrick Lahoreau, Danielle Cohergne

Pouvoirs : Aurélien Lemoine à Pierre Solon, Joël Verdier à Séverine Coigneau.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 39

Pouvoirs : 2

Votants : 41

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Christiane GOURDEL a été désignée secrétaire de séance.

LOIR-ET-CHER
ARRONDISSEMENT
VENDOME
Effectif légal du
conseil
Communautaire
41
Nombre de
conseillers en
exercice
41

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU PRESIDENT DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt, le seize du mois de juillet à vingt heures, en application des articles L.5211-1, L.5211-2 et L.5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté du Perche & Haut Vendômois dûment convoqué le six juillet deux mille vingt.

Etaient présents les délégués titulaires suivants :

SORIA Monique	BRUNET Dominique	DEFREMONT Marcel
FLENNER Philippe	CASSANT Alexandra	BARILLEAU Daniel
PERIN Danielle	MONNIER Catherine	BOUILLY Laëticia
VOLANT Gilles	BRYCH Bruno	DE BEAUDIGNIES Sibylle
PILLEFER Bernard	TRASSARD Pascal	GANDON Evelyne
BARRAULT Carole	COUTY Patrice	EDY Carole
GOUET Marylène	LAME Sixtine	BEAUDOUX Michel
BOURGEOIS Alain	ARNEAU Marie-France	COYAU Jean-Pierre
VITRAS Nathalie	BROUSSE Pierre	SOLON Pierre
FAUDET-NELLENBACH Gabrielle	CAMUS Christèle	COIGNEAU Séverine
DESHAYES Guy	VASSAUX Régine	BRUNET Alain
PENAIS Rémi	SERPIN Natacha	TOUZET Katia
BOREL Laurent	GOURDEL Christiane	ALAZARD Daniel

Délégués titulaires absents : VERDIER Joël - LEMOINE Aurélien

Pouvoir : VERDIER Joël à COIGNEAU Séverine, LEMOINE Aurélien à SOLON Pierre

Délégués suppléants présents et n'ayant pas pris part aux votes : LAISEMENT André – THIOLAT Emile – LAHOREAU Patrick – COHERGNE Danielle

Délégués suppléants absents : BERANGER Gautier – BRULE Jean-Pierre – PRUDHOMME Pascal – FOUGEREUX Laurent – DUCHESNE Didier – BRUNET Jean-Maurice – SAVIGNY Andrée – GAILLARD Sébastien – AUBRY Christine – PLU Philippe

Les dispositions applicables au fonctionnement du conseil municipal s'appliquent aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions propres aux EPCI.

1) Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, président qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Christiane GOURDEL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L.2121-15).

2) Election du président

2-1) Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 39 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2) Constitution du bureau de vote

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Sibylle DE BEAUDIGNIES et Pierre SOLON.

2.3) Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L.65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4) Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	39
f. Majorité absolue	20

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain BOURGEOIS	37	Trente-sept
Aurélien LEMOINE (non candidat)	2	Deux

2.5) Proclamation de l'élection du Président

M. Alain BOURGEOIS a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

3) Election des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

3.1) Nombre de vice-présidents

Le Président a indiqué qu'en application de l'article L5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéa, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéa de l'article L.5211-12 sont applicables.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé, par délibération, le nombre des vice-présidents à sept.

3.2) Election du 1^{er} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	38
f. Majorité absolue	20

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gilles VOLANT	35	Trente-cinq
Aurélien LEMOINE (non candidat)	3	Trois

3.3) Election du 2^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	36
f. Majorité absolue	19

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Pierre SOLON	22	Vingt-deux
Aurélien LEMOINE (non candidat)	12	Douze
Rémi PENNAIS (non candidat)	2	Deux

3.4) Election du 3^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	38
f. Majorité absolue	20

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Dominique BRUNET	36	Trente-six
Aurélien LEMOINE (non candidat)	2	Deux

3.5) Election du 4^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	36
f. Majorité absolue	19

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Laurent BOREL	33	Trente-trois
Aurélien LEMOINE (non candidat)	3	Trois

3.6) Election du 5^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	37
f. Majorité absolue	19

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Pierre BROUSSE	35	Trente-cinq
Aurélien LEMOINE (non candidat)	2	Deux

3.7) Election du 6^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	6
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	35
f. Majorité absolue	18

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel BARILLEAU	33	Trente-trois
Aurélien LEMOINE (non candidat)	2	Deux

3.8) Election du 7^{ème} Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	37
f. Majorité absolue	19

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascal TRASSARD	35	Trente-cinq
Aurélien LEMOINE (non candidat)	2	Deux

3.9) Proclamation de l'élection des vice-présidents

Ont été proclamés et immédiatement installés les vice-présidents suivants :

1^{er} Vice-Président : Gilles VOLANT

2^{ème} Vice-Président : Pierre SOLON

3^{ème} Vice-Président : Dominique BRUNET

4^{ème} Vice-Président : Laurent BOREL

5^{ème} Vice-Président : Pierre BROUSSE

6^{ème} Vice-Président : Daniel BARILLEAU

7^{ème} Vice-Président : Pascal TRASSARD

4) Election des autres membres du bureau

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des autres membres du bureau.

4.1) Nombre des autres membres du bureau

En application de l'article L5211-10 du CGCT, le conseil communautaire a fixé, par délibération, le nombre des autres membres du bureau à 17.

4.2) Election du 1^{er} Membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	41
f. Majorité absolue	21

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monique SORIA	41	Quarante-et-un

4.3) Election du 2^{ème} Membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	41
f. Majorité absolue	21

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marcel DEFREMONTE	41	Quarante-et-un

4.4) Election du 3^{ème} Membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	41
f. Majorité absolue	21

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alexandra CASSANT	41	Quarante-et-un

4.5) Election du 4^{ème} Membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	41
f. Majorité absolue	21

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Danielle PERIN	41	Quarante-et-un

4.6) Election du 5^{ème} Membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	41
f. Majorité absolue	21

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Catherine MONNIER	41	Quarante-et-un

4.7) Election du 6^{ème} Membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	41
f. Majorité absolue	21

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sibylle DE BEAUDIGNIES	41	Quarante-et-un

4.8) Election du 7^{ème} Membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	41
f. Majorité absolue	21

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Joël VERDIER	41	Quarante-et-un

4.9) Election du 8^{ème} Membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	41
f. Majorité absolue	21

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bernard PILLEFER	41	Quarante-et-un

4.10) Election du 9^{ème} Membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	41
f. Majorité absolue	21

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrice COUTY	41	Quarante-et-un

4.11) Election du 10^{ème} Membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	41
f. Majorité absolue	21

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marylène GOUET	41	Quarante-et-un

4.12) Election du 11^{ème} Membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	41
f. Majorité absolue	21

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sixtine LAME	41	Quarante-et-un

4.13) Election du 12^{ème} Membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	41
f. Majorité absolue	21

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Séverine COIGNEAU	41	Quarante-et-un

4.13) Election du 13^{ème} Membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	41
f. Majorité absolue	21

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Guy DESHAYES	41	Quarante-et-un

4.15) Election du 14^{ème} Membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	41
f. Majorité absolue	21

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Régine VASSAUX	41	Quarante-et-un

4.16) Election du 15^{ème} Membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	41
f. Majorité absolue	21

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain BRUNET	41	Quarante-et-un

4.17) Election du 16^{ème} Membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	41
f. Majorité absolue	21

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Rémi PENNAIS	41	Quarante-et-un

4.18) Election du 17^{ème} Membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	41
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	41
f. Majorité absolue	21

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel ALAZARD	41	Quarante-et-un

5) Observations et réclamations

Néant

6) Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 16 juillet, à 22 heures 20 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président, le doyen âge, les assesseurs et le secrétaire.

OBJET : CPHV

Composition du bureau

Nombre de Vice-Présidents – Nombre de membres

Le Président précise au conseil qu'il convient de désigner les Vice-Présidents de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV) qui permettront notamment de constituer le Bureau de la CPHV.

Il rappelle à l'assistance l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant. »

Souhaitant que chacune des communes membres puissent être représentées au sein du Bureau, le Président propose au Conseil Communautaire de désigner sept Vice-Présidents et dix-sept autres Membres du Bureau.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Communautaire,

- **DECIDE** de fixer à sept le nombre de Vice-Présidents de la CPHV et de procéder à leur élection,
- **DECIDE** de compléter la composition du bureau de la CPHV, avec l'élection de dix-sept autres membres.

En conséquence, le Bureau de la Communauté du Perche & Haut Vendômois sera constitué du Président, de sept Vice-Présidents et de dix-sept Membres.

Le Président lève la séance à 22h30.